

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **MARDI 17 FEVRIER 2026**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 14

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 13

AYANT DONNÉ POUVOIR : 7

Le 17 février 2026, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, légalement convoqué le 11 février 2026 par le Président, s'est réuni à la salle Planjo à Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Michelle ANXIONNAZ, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Thierry GAIDE

Séez : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ, Joëlle CAMPERS

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Laurent CHELLE

Gérard VERNAY donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Françoise BESNARD donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Jean-Claude FRAISSARD donne pouvoir à Yannick AMET

Capucine FAVRE donne pouvoir à Serge REVIAL

Patrick MARTIN donne pouvoir à Cécile UTILLE-GRAND

Véronique PESENTI-GROS donne pouvoir à Joëlle CAMPERS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mathieu LECLERCQ est désigné secrétaire de séance

2026-41 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE JEUNES (ALSH 11-17 ANS)

Considérant la nécessité pour la communauté de communes de Haute Tarentaise de se doter d'un socle commun s'appliquant à l'ensemble des familles, précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives au fonctionnement de l'Espace Jeunes (accueil de loisirs 11-17 ans), un projet de règlement intérieur a été délibéré le 23 mai 2016. Ce dernier détermine la relation entre la structure et les usagers (public accueilli, inscription, facturation, horaires, absence, santé, discipline, responsabilité, assurance).

La mise en place d'un logiciel (prévue aux vacances de printemps 2026) de gestion des inscriptions et de la facturation modifie le mécanisme des réservations aux activités proposées par l'Espace Jeunes pendant les vacances scolaires, qui s'effectuent désormais via ce portail familles.

De ce fait, un nouveau règlement intérieur a été élaboré, précisant entre autres, les modalités d'ouverture d'un compte famille sur le logiciel, les pièces à télécharger, et les conditions de paiement. Sur ce dernier point, à noter que les familles peuvent s'acquitter de leur facture par carte bancaire en ligne directement depuis le logiciel. Un règlement en espèce ou en chèque reste possible au Local des Jeunes.

Un nouveau dispositif a été rajouté dans ce règlement intérieur à l'article 4. En effet, à la suite de l'amélioration du cadencement des lignes de bus régulières du territoire, des activités sont proposées aux jeunes domiciliés en dehors de Bourg-Saint-Maurice, dont les horaires de début et de fin sont coordonnés avec les horaires des bus. Ce transport est reservable avec l'activité directement sur le logiciel. L'accès au bus est conditionné à la présentation de la Carte Jeunes Haute Tarentaise ou la carte OURA ou encore la carte OKAY Savoie.

VU la délibération du 23 mai 2016 portant sur le règlement intérieur de l'Espace Jeunes ;
VU l'avis favorable de la commission Enfance, Jeunesse en date du 29 janvier 2026.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur de l'Espace Jeunes (accueil de loisirs 11-17 ans).

**Le Président,
Yannick AMET**

